RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00764
Numéro SIREN : 403 701 857
Nom ou dénomination : SRAM

Ce dépôt a été enregistré le 15/04/2024 sous le numéro de dépôt 12735

Les comptes sont
inclus dans le rapport
des CAC's.

SRAM
Société par action simplifiée au capital de 35 000 euros
Siège social : 9-11 allée de l'Arche-92032 Paris la Défense Cedex
403 701 857 RCS NANTERRE
la « **Société** »

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE

EN DATE DU 19 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, au 9-11 allée de l'Arche-92032 Paris la Défense Cedex,

La société **HRC**, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Yves LACHERET, propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la Société,

A été appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion du Président ;
- rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023;
- affectation du résultat ;
- pouvoirs aux fins de formalités.

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 30 septembre 2023 approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Associée unique prend acte de ce qu'aucune dépense ou charge non déductible fiscalement visée par l'article 39-4 du Code général des Impôts n'a été engagée au titre de l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide, sur proposition du Président, d'affecter en totalité le bénéfice de l'exercice s'élevant à 103 175 € sur le compte report à nouveau qui passerait ainsi à 103 175 €.

Il est rappelé en outre que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Montant par action	Dividende total
30/09/2022	0,09 €	218 790 €
30/09/2021	0 €	0€
30/09/2020	0 €	0€

TROISIEME DECISION

L'Associée unique constate qu'aucune convention n'est à mentionner au registre des décisions au titre de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société « Medialex» ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

-oOo-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique.

HRC
Représentée par Yves LACHERET

DocuSigned by:
YVES LACHERET
8AEA3C01C59F48E...

SRAM

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2023)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2023)

A l'Associé unique
SRAM
9/11, allée de l'Arche
92032 Paris-La Défense Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SRAM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 mars 2024

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-Paul Collignon

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP **N° 2050 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SRAM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 9-11 Allée de l'Arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 0 3 7 0 1 8 5 7 0 0 0 5 0 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092023 Net 3	N-1 30092022 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 014	AG	2 014		
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	212 475	AQ	51 074	161 400	149 109
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	855 656	AS	233 414	622 241	309 595
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 967 965	AU	332 304	1 635 660	581 936
		Immobilisations en cours	AV	41 890	AW		41 890	1 305 328
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	3 080 001	BK	618 808	2 461 193	2 345 969
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	52 077	BM		52 077	53 152
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	240 775	BU		240 775	187 870
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	8 115	BW		8 115	20 995
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	376 502	BY	1 556	374 946	649 637
		Autres créances (3)	BZ	1 584 053	CA		1 584 053	1 089 356
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	7 834 753	CG		7 834 753	11 811 519
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 143	CI		4 143	17 949
		TOTAL (III)	CJ	10 100 422	CK	1 556	10 098 865	13 830 482
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 180 424	1A	620 365	12 560 059	16 176 452

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP **N° 2051 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SRAM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 35 000)	DA	35 000	2 431 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		578
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 500	10 714
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		30 513
	Report à nouveau	DH		127 573
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	103 175	63 609
	Subventions d'investissement	DJ	440 526	177 138
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	582 202	2 841 126
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	47 893	13 409
	Provisions pour charges	DQ	139 447	136 049
	TOTAL (III)	DR	187 340	149 458
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 266 984	3 885 899
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 344 333	7 185 169
	Dettes fiscales et sociales	DY	873 916	945 038
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	24 730	729 612
	Autres dettes	EA	280 550	440 147
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	11 790 515	13 185 866
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	12 560 059	16 176 452

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 523 531	9 299 967
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP **N° 2052 2023**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS SRAM — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	9 285 703	FB		FC	9 285 703	8 743 829
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	1 703 475	FH		FI	1 703 475	1 392 560
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	10 989 179	FK		FL	10 989 179	10 136 390
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	16 672	11 508
	Autres produits (1) (11)					FQ	43	7
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11 005 895	10 147 905
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	8 043 133	7 546 502
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(18 516)	(14 382)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	420 090	338 175
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	376	(768)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	634 121	819 606
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	64 346	47 679
	Salaires et traitements*					FY	795 828	717 746
	Charges sociales (10)					FZ	240 289	204 079
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	429 017	182 321
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	1 653	9 335
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	4 016	5 158
	Autres charges (12)					GE	475 294	396 122
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	11 089 650	10 251 579
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(83 755)	(103 673)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	273 397	177 326
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	273 397	177 326
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	42	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	42	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	273 354	177 326
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	189 599	73 653

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)**

DGFiP N° 2053 2023

Désignation de l'entreprise SAS SRAM — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 984	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 069	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	21 053	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 904	198
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	47 893	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	50 797	198
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(29 743)	(198)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	**(IX)**	HJ	14 166	
Impôts sur les bénéfices *	**(X)**	HK	42 514	9 845
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 300 346	10 325 232
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	11 197 171	10 261 623
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	103 175	63 609

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G		
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP		
	– Crédit–bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	198	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS **A5**			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives **A6**		obligatoires **A9**	
	Dont cotisations facultatives Madelin **A7**		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite **A8**	

(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
LATENT 467110 <2018		1 897
VIR DGFIP CSPE		8 087
SUBV VIREE		11 069
PENALITE URSSAF	2 904	
PROVISIONS POUR RISQUE	47 893	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs
VOL MARCHANDISE	198	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DES COMPTES

SOCIÉTÉ	S.R.A.M
Forme juridique	SAS
Adresse du siège social	9-11 allée de l'Arche 92032 Paris La Défense Cedex
Exercice traité clos le	30 septembre 2023
Exercice précédent clos le	30 septembre 2022
Nbre de mois (exercice traité)	12

S.R.A.M

SAS

9-11 allée de l'Arche
92032 Paris La Défense Cedex

Comptes annuels au 30 septembre 2023

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels : elle comporte des éléments d'information complémentaire au bilan et au compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les éléments d'information qui ne présentent pas un caractère obligatoire ne sont mentionnés que pour autant qu'ils ont une importance significative.

Au 30 septembre 2023,

Le total du bilan s'élève à	:	12 560 059 euros
Le compte de résultat dégage un bénéfice de	:	103 175 euros
L'exercice écoulé a une durée de	:	12 mois
L'exercice précédent avait une durée de	:	12 mois

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

Note	Informations	P	N/P	N/A
1	**Faits caractéristiques de l'exercice**	x		
2	**Principes, règles et méthodes comptables**	x		
	Notes sur le bilan			
3	Etat de l'actif immobilisé	x		
4	Etat des amortissements	x		
5	Frais d'établissement	x		
6	Fonds commercial	x		
7	Stocks	x		
8	Tableau des échéances des créances et dettes	x		
9	Montants des créances et dettes représentés par des effets de commerce			x
10	Produits à recevoir et charges à payer	x		
11	Comptes de régularisation - actif et passif	x		
12	Composition du capital social	x		
13	Variation des capitaux propres	x		
14	Situations fiscales latente et différée	x		
15	Etat des provisions inscrites au bilan	x		
	Notes sur le compte de résultat			
16	Ventilation du chiffre d'affaires	x		
17	Résultat sur cessions courantes d'immobilisations	x		
18	Impôts sur les bénéfices	x		
	Autres informations			
19	Effectif moyen	x		
20	Charges et produits exceptionnels	x		
21	Eléments relevant de plusieurs postes de bilan et de compte de résultat	x		
22	Avantages, crédits, rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction	x		
23	Engagements financiers donnés et reçus			x
24	Dettes garanties par des suretés réelles			x
25	Evénements post clôture	x		

P	: Information produite	22		
N/P	: Information non produite car non significative			
N/A	: Information non produite car non applicable			4

Sauf indication contraire, toutes les informations chiffrées fournies dans l'annexe sont exprimées en Euros.

Note 1

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Opération de capital

La société a effectué une réduction de capital d´un montant de
2 396 000,00 € . Cette diminution de capital a été réalisée par voie d'annulation de 2 396 000 actions.

Note 2

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2023 ont été arrêtés le 12 mars 2024 par le Président. Ils sont établis conformément au Plan Comptable Général et selon les principes comptables en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- independance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les principes retenus ainsi que les règles et les méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques aux années précédentes et ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan.

METHODES D'EVALUATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

· **Immobilisations incorporelles**

La valeur des marques n'est pas amortie. Elle fera l'objet d'une dépréciation dans le cas ou leur valeur d'utilité viendrait à être inférieure à leur valeur nette comptable.

Les autres biens incorporels sont amortis linéairement sur les durées suivantes

- Droit à concession : Durée de la concession
- Logiciels……1 à 5 ans
- Licences……...5 ans

· **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition ne sont pas inclus dans la valeur brute des immobilisations et sont constatés en charge de l'exercice. Elles sont amorties sur leur durée probable d'utilisation selon le mode linéaire. Si cette durée excède la durée de la concession, la durée d'amortissement est ramenée à la durée de la concession.

En vertu des dispositions contractuelles, les biens peuvent faire l'objet d'un amortissement des valeurs brutes sous déduction de leur valeur de reprise à l'échéance des contrats de concessions.

.Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes:

- Constructions……..20 ans
- Matériel et outillage……..3 à 10 ans
- Installations générales & agencements…...3 à 10 ans
- Matériel de transport……...3 à 10 ans
- Matériel de bureau & mobilier……2 à 10 ans

· **Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'achat. On applique sauf quelques rares exceptions la méthode dite PMP pour les sorties de stocks.

Une dépréciation est effectuée si la valeur d'inventaire est inférieure à la VNC.

· **Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet d'une appréciation individuelle qui peut conduire, le cas échéant, à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

· **Provisions pour risques et charges**

Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant comporte un certain degré d'incertitude.
Elles sont comptabilisées lorsque le Groupe doit faire face à une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'il en résultera une sortie de ressources. Elles sont évaluées pour le montant le plus probable de décaissement à effectuer.
Une provision pour charges est enregistrée au bilan de la société au titre des engagements de la société en matière d'indemnités de départ en retraite (IFC) et de médailles du travail (Mdt).

Ces provisions sont évaluées selon une méthode actuarielle (méthode rétrospective avec salaires de fin de carrière (« Projected Unit Credit Method »), en conformité avec la recommandation ANC 2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, de l'accord d'entreprise ou des droits légaux applicables et en vigueur à la date de la clôture. Ces provisions ont été calculées plus particulièrement sur la base d'un taux d'actualisation net de 4,05 % et, pour les IFC, d'un âge de départ en retraite de 62 à 64 ans et d'un mode de départ volontaire.

. CONTINUITE D'EXPLOITATION

L'activité de la société et plus généralement du groupe Areas a retrouvé en 2023 un niveau pré crise covid.
Par ailleurs, la société continue de bénéficier du soutien financier du groupe,
Le groupe dispose d'une liquidité suffisante pour assurer la poursuite des activités de la société sur au moins 12 mois.
Sur ces bases, les comptes clos au 30 septembre 2023 de la Société ont été établis et arrêtés en retenant la convention comptable de continuité d'exploitation.

. INTEGRATION FISCALE

A compter du 1er octobre 2019, le résultat de la société est intégré fiscalement dans les comptes de la société FINANCIERE PAX 9-11 allée de l'Arche 92032 Paris La Défense Cedex, visée à l'article 223A du CGI.
La société supporte l'impôt sur son propre résultat fiscal comme si elle avait été imposée distinctement.

. IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Les comptes de la société sont consolidés, suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société :

PAX Equityco S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
43-45, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg
B224070

Note 3

IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Début d'exercice	AugmentationAcquisitions Apports Vir.poste à poste	Diminution Vir. poste à poste	Dimunution Cessions	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	2 015	0	0	2 015
Frais d'établissement	0				0
Frais de recherche et développement	0				0
Concessions, brevets et droits similaires	0				0
Fonds commercial	0				0
Licences	0	2 015			2 015
Autres immobilisations incorporelles	0			0	0
Avances,acptes/immo. incorporelles	0				0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 534 635	1 806 788	-1 263 438	0	3 077 985
Terrains	0				0
Constructions	170 411	42 064			212 475
Instal. tech., outillage et mat. industriel	388 939	466 717			855 656
Matériel de transport	0				0
Metériel informatique	0	10 384			10 384
Autres immobilisations corporelles	669 957	1 287 623			1 957 580
Immobilisations en cours	1 305 329		-1 263 438		41 890
Avances,acptes/immob. corporelles	0				0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0	0
Participations	0				0
Créances rattachées à des participations	0				0
Autres titres immobilisées	0				0
Prêts	0				0
Autres immobilisations financières	0				0
TOTAL GENERAL	2 534 635	1 808 803	-1 263 438	0	3 080 000

Note 4

AMORTISSEMENTS

RUBRIQUES	Début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	2 015	0	2 015
Frais d'établissement	0			0
Frais de recherche et développement	0			0
Concessions, brevets et droits similaires	0			0
Fonds commercial	0			0
Licences	0	2 015		2 015
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles	0			0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	188 665	427 001	-1 126	616 792
Terrains	0			0
Constructions	21 301	26 319	-3 453	51 073
Installations techniques, outillage et matériel industriel	79 343	154 368	296	233 415
Matériel de transport	0			0
Metériel informatique	0	2 169		2 169
Autres immobilisations corporelles	88 021	244 145	2 031	330 135
Immobilisations en cours	0			0
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles	0			0
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0	0	0
Participations				0
Créances rattachées à des participations				0
Autres titres immobilisées				0
TOTAL GENERAL	188 665	429 016	- 1 126	618 807

VENTILATION DES DOTATIONS DE L'EXERCICE			
- calculées selon le mode linéaire	429 016	- au résultat d'exploitation	429 016
- calculées selon le mode dégressif		- au résultat exceptionnel	
TOTAL	429 016	TOTAL	429 016

Note 5

FRAIS D'ETABLISSEMENT

ELEMENTS	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amort.
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital	***NEANT***		
TOTAL	0	0	

Note 6

ELEMENTS CONSTITUTIFS DU FONDS COMMERCIAL

ELEMENTS	Valeur brute	Valeur nette	Durée d'amort.
Fonds commerciaux achetés sans protection juridique : - - - Fonds commerciaux achetés avec protection juridique : - - - Fonds commerciaux reçus en apport : - - -	***NEANT***		
TOTAL	0	0	

Note 7

STOCKS

ELEMENTS	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières, approvisionnements	52 078		52 078
Marchandises	240 775		240 775
TOTAL	292 853	0	292 853

Note 8

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	à 1an au plus	à plus d' 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux	217	217	
Autres créances clients	376 285	376 285	
Personnel et comptes rattachés	2 452	2 452	
Sécurite sociale et organismes sociaux	1 963	1 963	
Etat : impôts sur les bénéfices	9 288	9 288	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	262 232	262 232	
Etat : autres impôts, taxes assimilées	31 075	31 075	
Etat : créances diverses	43 349	43 349	
Groupe et associés	10 382	10 382	
Débiteurs divers	1 223 310	1 223 310	
Charges constatées d'avance	4 143	4 143	
TOTAL GENERAL	1 964 696	1 964 696	0

ETAT DES DETTES	Montant brut	à 1an au plus	plus d' 1an, 5ans au plus	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	7 344 333	7 344 333		
Personnel et comptes rattachés	491 488	491 488		
Sécurite sociale et organismes sociaux	155 624	155 624		
Etat : impôts sur les bénéfices	42 514	42 514		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	58 373	58 373		
Etat : autres impôts, taxes assimilées	108 915	108 915		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	24 730	24 730		
Groupe et associés	280 550	280 550		
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	8 506 527	8 506 527	0	0

Note 9

MONTANTS DES CREANCES ET DETTES REPRESENTES PAR DES EFFETS DE COMMERCE

POSTES DU BILAN CONCERNES	CREANCES	DETTES
Créances clients et comptes rattachés		
TOTAL EFFETS A RECEVOIR		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	***NEANT***	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
TOTAL EFFETS A PAYER		

Note 10

PRODUITS A RECEVOIR

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	15 671
Autres créances	30 194
TOTAL	45 865

CHARGES A PAYER

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 488 150
Dettes fiscales et sociales	509 221
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	1 997 371

Note 11

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	4 144	
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	4 144	0

Note 12

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES				VALEUR NOMINALE
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'ex.	remboursés pendant l'ex.		
Parts sociales	35 000	10 697	2 406 697		1
Actions ordinaires					
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
TOTAL	35 000	10 697	2 406 697		

Note 13

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

RUBRIQUE CONCERNEE	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Résultat N / Augmentation de capital	autres (1)	A la clôture de l'exercice
Capital social	2 431 000			-2 396 000	35 000
Primes liées au capital	578		-578		0
Réserve Legale	10 714		-7 214		3 500
Autres reserves	30 513	-27 608	-2 905		0
Report à nouveau	127 573	-127 573			0
Résultat de l'exercice	63 609	-63 609	103 175		103 176
Dividendes	0	218 790	-218 790		0
Subventions d'investissement	177 138		263 388		440 526
Provisions réglementées	0				0
CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	2 841 126	0	137 076	-2 396 000	582 202

Dividendes distribués au cours de l'exercice :

Résultat de l'exercice précédent pris en compte par les associés :

(1) réduction de capital par voie d'annulation de 2 396 000 actions.

Note 14

SITUATIONS FISCALES DIFFEREE ET LATENTE

NATURE DES DIFFERENCES TEMPORAIRES			Montant
Provisions réglementées			
Autres produits non taxables temporairement			
TOTAL ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	(1)		0
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation			
Autres charges non déductibles temporairement (à détailler):			0
Contribution Sociale de Solidarité			
Congés payés			
Participation des salariés			
Autres			
TOTAL ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT	(2)		0
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	(1) - (2)		0

Déficits fiscaux reportables		
Moins-values à long terme		

Note 15

ETAT DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

RUBRIQUES	Début d'exercice	Dotations Apports	Reprises sans objet	Utilisations	Fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES (1)					0
Provisions pour litiges	0				0
Provisions pour garanties clients	0				0
Provisions pertes marchés à terme	0				0
Provisions pour amendes et pénalités	0				0
Provisions pour pertes de change	0				0
Provisions pensions, obligations similaires.	136 049	4 016	618		139 447
Provisions pour impôts	0				0
Provisions pour renouvellement immo.	0				0
Provisions pour grosses réparations	0				0
Provisions charges s/congés à payer	0				0
Autres provisions pour risques et charges	13 409	47 893	13 410		47 893
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	149 458	51 909	14 028	0	187 340
Provisions pour dépréciation des immo. incorporelles	0				0
Provisions pour dépréciation des immo. corporelles	0				0
Provisions pour dépréciation des titres de participation	0				0
Provisions pour dépréciation des autres immo. financ.	0				0
Provisions pour dépréciation des stocks	0				0
Provisions pour dépréciation des comptes clients	26 674	3 752	28 869		1 557
Autres provisions pour dépréciation	0				0
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	26 674	3 752	28 869	0	1 557
TOTAL GENERAL	176 132	55 662	42 897	0	188 897

Dotations et reprises d'exploitation		7 769	42 897		
Dotations et reprises financières					
Dotations et reprises exceptionnelles		47 893			
TOTAL DOTATIONS ET REPRISES DE PROVISIONS		55 662	42 897	0	

Note 16

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

VENTILATION PAR SECTEUR D'ACTIVITE	EXERCICE	
	N	N - 1
Restauration	1 477 468	1 161 879
Boutique	1 365 523	1 227 379
Commissions	219 964	223 144
Carburant	7 805 517	7 404 192
Ventes annexes	114 664	112 259
Autres	6 044	7 538
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR SECTEUR D'ACTIVITE	10 989 180	10 136 390

VENTILATION PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	EXERCICE	
	N	N - 1
Chiffre d'affaires réalisé en France	10 989 180	10 136 390
Chiffre d'affaires réalisé à l'exportation		
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL PAR MARCHE GEOGRAPHIQUE	10 989 180	10 136 390

Note 17

PLUS ET MOINS-VALUES SUR CESSIONS COURANTES D'IMMOBILISATIONS

Les plus et moins-values de l'exercice sur cessions courantes d'immobilisations, classées dans le résultat d'exploitation, s'élèvent à : 0 €

Note 18

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

NATURE DU RESULTAT	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Après impôt
Résultat courant	189 599		189 599	73 653
Résultat exceptionnel	-29 743		-29 743	-198
Participation des salariés	-14 167		-14 167	
Credit d'impôt (Produit à recevoir)	-42 514		-42 514	-9 845
Contribution additionelle 3,3%			0	
RESULTAT NET COMPTABLE	103 176	0	103 176	63 610

Note 19

VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

CATEGORIE	EXERCICE N			EXERCICE N-1 Total
	Effectif salarié	Effectif mis à la dispo. de l'entreprise	Total	
Cadres	4		4	3
Employés et agents de maîtrise	81		81	80
Ouvriers			0	0
TOTAL EFFECTIF MOYEN	85	0	85	83

Note 20

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

ELEMENTS	EXERCICE	
	N	N - 1
SUR OPERATION DE GESTION		
LATENT 467110 <2018	1 897	
VIR DGFIP CSPE	8 088	
SUR OPÉRATION DE CAPITAL SUBVENTION VIRÉE	11 069	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 054	0

ELEMENTS	EXERCICE	
	N	N - 1
SUR OPERATION DE GESTION		
- VOL MARCHANDISE		198
- PENALITÉ URSAFF	2 904	
- DOTATION EXCEPTIONNELLE - PROVISON POUR RISQUE	47 893	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 797	198

Note 21

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN ET DE COMPTE DE RESULTAT

NEANT

Note 22

AVANTAGES, CREDITS, REMUNERATIONS ALLOUEES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

NEANT

Note 23

ENGAGEMENTS FINANCIERS DONNES ET RECUS

ENGAGEMENTS DONNES	AU PROFIT DE					TOTAL
	Dirigeants	Filiales	Partici-pations	Autres ent. liées	Autres	
Cautions sur marchés						0
Autres avals et cautions						0
Effets escomptés et non échus						0
Passifs des filiales sous forme de SNC						0
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées (1)						0
Autres engagements donnés (2)						0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	0	0	0	0	0	0

ENGAGEMENTS RECUS	ACCORDES PAR					TOTAL
	Dirigeants	Filiales	Partici-pations	Autres ent. liées	Autres	
Avals, cautions et garanties						0
Autres engagements reçus (2)						0
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		0	0	0	0	0

Note 24

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTE DU BILAN CONCERNE	Montant des dettes garanties	Montant des sûretés
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes non financières	***NEANT***	
TOTAL		

Note 25

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur au 30 septembre 2023 n'a été identifié.